

Problème prioritaire

Plus de 100 000 personnes au Québec présentent une maladie d'Alzheimer ou un autre trouble neurocognitif majeur. Il est estimé que ce nombre augmentera à près de 180 000 en 2030.

Première phase de l'initiative ministérielle

En 2007, le MSSS confiait un mandat à un groupe d'experts présidé par le Dr Howard Bergman. Il souhaitait connaître leurs recommandations pour améliorer les services actuels et pour répondre efficacement à la croissance projetée des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou un autre trouble neurocognitif majeur. Les travaux du groupe d'experts se sont traduits par le dépôt en 2009 du Rapport du comité d'experts en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la maladie d'Alzheimer. Ce rapport propose sept actions prioritaires assorties de recommandations. Le MSSS a reçu favorablement les recommandations formulées. Des cibles ont été dégagées pour chacune des actions proposées par le groupe d'experts. Les travaux ministériels se sont particulièrement consacrés à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services offerts aux personnes atteintes et à leurs proches en première ligne. Afin de concrétiser l'offre bonifiée de service, le MSSS a préconisé la mise en place de projets inspirés par les meilleures pratiques et les avis d'experts québécois, soit les « Projets d'implantation ciblée ». Dix-neuf projets ont vu le jour en 2013, répartis dans quatorze régions sociosanitaires du Québec, pour un total de 40 GMF concernés. De plus, dans la foulée de l'implantation des projets, l'équipe ministérielle s'est assurée du développement de documents de référence et d'outils en s'appuyant sur les avis des experts des quatre réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS). À la suite de l'analyse des bilans des dix-neuf projets de la première phase, le MSSS a autorisé une 2^e phase au Plan Alzheimer.

Seconde phase de l'initiative ministérielle

La seconde phase des travaux s'étend de 2016 à 2019. Par ses orientations, le MSSS encourage et soutient le développement progressif des meilleures pratiques sur tout le territoire québécois. Sous la responsabilité des CISSS et CIUSSS, le déploiement des meilleures pratiques a pour but de rehausser l'accessibilité, la continuité et la qualité des services offerts à la population québécoise atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'un autre trouble neurocognitif majeur, tout en soutenant les proches aidants.

Troisième phase de l'initiative ministérielle

La troisième phase des travaux s'étend de 2021 à 2023. L'objectif global de cette phase vise à faciliter les transitions dans le parcours des usagers vivant avec un TNCM en adéquation avec leurs attentes et celles de leurs proches afin d'améliorer leurs conditions de vie

Boîte à outils des équipes GMF en Chaudière-Appalaches

Afin d'assurer le déploiement des meilleures pratiques, une boîte à outils a été développée et révisée en 2023, pour les GMF du territoire de Chaudière-Appalaches. Dans ce document, vous retrouverez les outils essentiels qu'utilisent les équipes des GMF de la région. Vous reconnaîtrez parmi ceux-ci les outils recommandés par l'INESSS et par le MSSS, et retrouverez des outils « maison » et des trajectoires de services locales (annexes). Ce document n'est pas exhaustif, plusieurs autres formulaires, outils et versions de ceux-ci existent. Les professionnels qui

utilisent cette boîte à outils peuvent l'adapter de façon à faciliter les trajectoires et la continuité des services entre les différents partenaires (Programme services SAPA, Cliniques de mémoire, Équipe ambulatoire de gestions SCPD, etc.) Également, il est important de rappeler qu'il faut préalablement habilitier les professionnels de l'équipe GMF par des formations spécifiques à leurs champs de pratique afin de développer leur expertise. Les équipes des projets initiaux souhaitent faciliter la réalisation du repérage et du suivi de la clientèle présentant des troubles neurocognitifs en fournissant aux autres GMF le matériel qu'elles utilisent le plus fréquemment dans leur travail.

1 Ministère de la Santé et des Services sociaux. Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs : Orientations ministérielles, consultées le 26 janvier 2017 [Certaines parties sont tirées intégralement des textes du MSSS], <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-chroniques/alzheimer-et-autres-troubles-neurocognitifs-majeurs/orientations-ministerielles/> 2 ambulatoire des gestions SCPD, etc.)